

CONDITIONS GENERALES D'ACCES ET D'UTILISATION AU SERVICE DE LOCATION DE VELOS EN LIBRE-SERVICE BREIZHGO DE LA REGION BRETAGNE

Entre

L'utilisateur du service, ci-après dénommé « l'Utilisateur »

Et

La société Human Concept, société par actions simplifiée, immatriculée sous le numéro 79201877200048, dont le siège social se situe au 1 B rue Mellier, 44100 Nantes, représentée par son Président, désignée ci-après « le Prestataire »,

ARTICLE 1 - PRÉSENTATION DU SERVICE

Le Service proposé est un système de Vélos à assistance électrique en libre-service (ci-après « le Service »), initié par la Région Bretagne (ci-après « l'Autorité Organisatrice »), administré par FLEETA (ci-après « l'Exploitant ») et confié à la société ECOVELO, anciennement HUMAN CONCEPT (ci-après « le Prestataire »). Les présentes CGAU (Conditions Générales d'Accès et d'Utilisation) visent à définir les modalités de mise à disposition du Service pour les personnes physiques agissant pour leur usage personnel (ci-après « les Utilisateurs » ou individuellement « l'Utilisateur »), selon les conditions détaillées ci-après.

1.1 Coordonnées du Service Utilisateurs

- Courriel : support@ecovelo.com
- Téléphone : 02 52 16 01 04 (coût d'une communication locale ; service gratuit)

Horaires d'ouverture du Service Utilisateurs :

- Formulaire de contact : 7j/7 et 24h/24
- Conseillers à votre écoute :

Du lundi au vendredi de 8h à 19h30

Samedi, dimanche et jours fériés de 10h à 18h

1.2 Coordonnées du Prestataire

- > Ecovelo
- > 1B rue Mellier
- > 44100 Nantes
- > support@ecovelo.com

ARTICLE 2 - DÉFINITIONS

- **Application** : Programme téléchargeable et consultable gratuitement, compatible avec les systèmes d'exploitation iOS ou Android et exécutable sur smartphone, ordinateur ou tablette.

L'Application permet à tout Utilisateur du Service de trouver un Vélo ou une station à proximité, de souscrire au Service, de consulter ses factures, de gérer son moyen de paiement et son compte, de contacter le Service Utilisateurs, et de déclarer un incident.

- **Autorité Organisatrice** : Désigne la Région Bretagne

- **Carte** : Cartes autorisées pour prendre, sécuriser et restituer un Vélo après inscription via l'Application, incluant la carte bancaire sans contact.

- **Compte** : Compte Utilisateur créé par l'Utilisateur pour accéder au Service.

- **Dépôt de garantie** : Pré-autorisation sur la carte bancaire ou le compte bancaire de l'Utilisateur, effectuée lors de la souscription, garantissant le paiement du prix et des éventuels frais supplémentaires.

- **Exploitant** : Désigne la société E-Bike Solutions (Fleeta), au capital social de 510.000,00€, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 829 918 572, dont le siège social est situé au 30 chemin de la Gravière, 38200 VIENNE

- **Forfait** : Ensemble des formules de souscription proposées aux utilisateurs du service.

- **Parties** : Désigne conjointement le Prestataire et l'Utilisateur.

- **Plateforme** : Espace dématérialisé d'échange incluant les différents supports permettant de louer des vélos, tels que l'URL <<https://breizhgo.ecovelo.mobi>>, les applications dédiées, leurs fonctionnalités.

- **Prestataire** : Désigne la société ECOVELO, SAS au capital de 205.382,06 €, immatriculée au RCS de Nantes sous le numéro 792 018 772, dont le siège social est situé 1 bis rue Mellier, 44100 Nantes.

- **Service** : Service de Vélo à assistance électrique en libre-service proposé par le Prestataire.

- **Site** : Site web à la disposition des Utilisateurs et prospects pour obtenir des informations sur le Service, souscrire au Service, contacter le Service Utilisateurs, localiser une station, consulter les CGAU.

- **Station** : Aire de stationnement des Vélos.

- **Utilisateur** : Toute personne physique âgée de plus de 16 ans ayant la capacité de contracter.

- **Vélo** : Vélos à assistance électrique utilisés dans le cadre du Service.

ARTICLE 3 - DESCRIPTION DU SERVICE

3.1. Présentation du service

Le Service permet à l'Utilisateur, après création d'un Compte sur l'Application mobile, d'emprunter un Vélo selon les modalités définies ci-après.

L'accès au Service implique l'acceptation intégrale des présentes CGAU. L'Utilisateur déclare avoir pris connaissance et accepté ces conditions avant toute souscription ou commande. Ces conditions sont consultables et téléchargeables à tout moment sur le site breizhgo.bzh/velo.

Le Prestataire se réserve le droit de modifier les CGAU à tout moment. Toute modification sera soumise à l'approbation de l'Utilisateur avant toute nouvelle location.

Le Service comprend des Stations physiques pour la location et la restitution des Vélos.

Pour accéder au Service, l'Utilisateur doit télécharger l'Application sur son smartphone et créer un compte (article 5 – Modalités et conditions d'accès au Service).

L'Application mobile permet à l'Utilisateur de :

- Créer un compte pour accéder au Service
- S'authentifier et accéder aux informations de son Compte.
- Consulter l'état des Stations et des Vélos.
- Obtenir des renseignements sur le Service.
- Louer un Vélo
- Confirmer une restitution.
- Contacter le Service Utilisateurs.
- Consulter les CGAU.
- Consulter ses factures et historique de ses locations.
- Demander la suppression de son compte.
- Enregistrer, modifier ou supprimer ses coordonnées bancaires.
- Consulter un tutoriel d'utilisation.
- Obtenir un code de déblocage de la chaîne antivol pour un arrêt-minute.

Le Vélo est équipé d'un dispositif d'identification permettant à l'Utilisateur de débloquer et utiliser le Vélo, puis de le restituer et clôturer sa location dans une Station.

Le Compte Utilisateur est strictement personnel. Il est actif à compter de la réception du courriel de confirmation de création du Compte.

3.2. Durée d'Utilisation Continue Autorisée

La durée d'Utilisation Continue Autorisée est de 12 heures consécutives à partir du retrait du vélo. Au-delà, un forfait supplémentaire s'applique pour les 12 heures suivantes. Le Vélo doit impérativement être restitué en Station dans les 24 heures suivant le début de la location. Au-delà de la Durée d'Utilisation Continue Autorisée, le Vélo est considéré comme non restitué et

le Prestataire se réserve le droit de réclamer les sommes dues au titre des pénalités en procédant, le cas échéant, au prélèvement du Dépôt de garantie ou d'un montant supérieur (cf. article 9).

En dehors du cas particulier des trajets entre la gare ferroviaire et routière et la gare maritime de Lorient, l'Usager doit restituer le Vélo dans la Station dans laquelle il l'a emprunté.

Cas particulier des trajets entre la gare ferroviaire et routière et la gare maritime de Lorient : les trajets en aller simple sont autorisés entre ces deux Stations. La Durée d'Utilisation Continue Autorisée est de 30 minutes et s'accompagne d'une tarification spécifique.

Chaque trajet est consultable dans la rubrique « Mes locations » de l'Application mobile. En cas de réclamation sur l'un des trajets, l'Utilisateur fournit le numéro dudit trajet correspondant, afin de permettre l'identification des heures de prise et de dépose du Vélo. Dans tous les cas, les données horodatées et consolidées fournies à la source du serveur du Prestataire font foi.

L'Utilisateur peut réaliser un nombre illimité de trajets tout au long de la Durée d'Utilisation Continue Autorisée.

Le Service est accessible 7j/7 et 24h/24, dans la limite des Vélos disponibles dans chaque Station, sauf en cas de force majeure ou de restriction imposée par les autorités compétentes.

L'usager peut réserver un vélo quand il le souhaite via l'application mobile. 24 heures avant l'arrivée prévue, l'usager reçoit une notification lui demandant de confirmer sa réservation. Sans confirmation 12 heures avant l'arrivée, la réservation est automatiquement annulée. Le vélo est maintenu réservé jusqu'à 30 minutes après l'arrivée prévue. La location démarre au moment du déverrouillage.

ARTICLE 4 – CONDITIONS TARIFAIRES

4.1. Tarifs – Prix applicables

Le Tarif applicable est celui affiché dans l'Application au moment de la réservation ou de la location d'un Vélo par l'Utilisateur. En acceptant de prendre le Vélo, l'Utilisateur est donc pleinement informé de la tarification applicable. Les tarifs sont également consultables à tout moment dans la rubrique « Les forfaits » de l'Application.

Le prix applicable au Service est fonction de la durée du trajet réalisé. Il peut également être augmenté des pénalités définies à l'article 9.

Le prix du Service varie en fonction de la durée d'utilisation du Service.

L'Utilisateur acquitte le prix d'utilisation en proportion de la durée d'utilisation du service.

L'Utilisateur s'engage, par ailleurs, à s'acquitter, sous réserve des autres obligations liées au service, de toutes les sommes énumérées ci-après, à savoir :

- les péages, contraventions et infractions au code de la route,
- les pénalités énumérées à l'article 9,
- les éventuels frais engagés par le Prestataire (y compris les frais bancaires ou légaux) pour récupérer les sommes dues par l'utilisateur.

Le Prestataire se réserve le droit de modifier les tarifs à tout moment, sous réserve d'un préavis d'un mois. Les tarifs et conditions peuvent faire l'objet de remises commerciales sur des périodes fixées par décision de l'Autorité Organisatrice.

4.2. Modalités de paiement

Le Prix du Service est prélevé directement sur la carte bancaire renseignée par l'Utilisateur dans l'Application. Le minimum de prélèvement pour un trajet est de 2€.

En saisissant puis validant son numéro de carte bancaire, l'Utilisateur consent au Prestataire une autorisation de prélèvement sur sa carte pour tous les montants dus au titre de l'utilisation du Service conformément aux CGAU.

Seules les cartes bancaires des réseaux Carte Bleue, Visa, Mastercard et American Express sont acceptées. Pour les comptes domiciliés à l'étranger, l'Utilisateur peut payer dans la devise de son compte, des frais de conversion pouvant s'appliquer.

Un relevé est disponible dans son Compte et une facture peut être demandée via l'assistance.

4.3. Sécurisation des Paiements et fraude bancaire

Le Prestataire a recours aux services de Stripe, une société réputée spécialisée dans la sécurisation des paiements en ligne effectués par carte bancaire. Les transactions sont réalisées via une interface de paiement sécurisée, certifiée PCI-DSS. Stripe s'engage à maintenir cette certification (ou toute certification équivalente, indépendamment de sa dénomination future) et assume la responsabilité de la sécurité des données des titulaires de cartes bancaires qu'elle recueille, stocke, traite ou transmet pour le compte du Prestataire.

L'Utilisateur est informé que les dispositions relatives à l'utilisation frauduleuse de sa carte bancaire sont celles convenues entre l'Utilisateur et l'établissement bancaire émetteur de sa carte. Le Prestataire, n'étant pas tenu de vérifier l'identité de chaque Utilisateur, ne saurait être tenu responsable en cas d'utilisation frauduleuse des moyens de paiement.

4.4. Dépôt de garantie

Lors de la souscription d'un forfait (tarif par défaut) et durant toute la durée d'utilisation du Service, l'Utilisateur est informé que le Prestataire procède, via son prestataire de paiement sécurisé STRIPE, à des empreintes bancaires mensuellement. Ces préautorisations visent à

vérifier la validité du moyen de paiement et à garantir le montant du dépôt de garantie, dans les cas de manquements indiqués au sein de l'Article 9 et donnant lieu à des pénalités. Le Prestataire peut ainsi prélever tout ou partie du dépôt de garantie. L'Utilisateur saisit à cet effet ses identifiants de carte bancaire valides sur les écrans du formulaire (numéro de carte, date d'expiration et code CVV). Cette empreinte pourra bloquer temporairement le montant du dépôt de garantie sur le compte de l'Utilisateur, jusqu'à ce que le Prestataire restitue le dépôt de garantie. L'Utilisateur est informé que ce dépôt de garantie est considéré comme un paiement par sa banque et que cette dernière peut prendre ce montant en compte dans la détermination des plafonds de paiement par carte ou encore des montants maximums d'autorisation de découvert.

Selon l'établissement bancaire de l'Utilisateur, le relâchement de l'empreinte peut prendre de quelques heures à quelques jours avant d'être observé sur les relevés de l'Utilisateur.

L'Utilisateur doit veiller à ce que le prélèvement du dépôt de garantie n'excède pas son plafond d'autorisation de découvert, et fait son entière affaire des conséquences d'un tel dépassement auprès de sa banque.

Le Prestataire pourra conserver l'empreinte bancaire de l'Utilisateur, ainsi que le dépôt de garantie, jusqu'à la fin du contrat, et ce pour garantir le Prestataire de la restitution en bon état du ou des Vélos empruntés.

Le dépôt de garantie a pour objectif, notamment, de garantir le Prestataire :

- Du paiement concernant l'utilisation du Service,
- De la restitution du Véhicule et le paiement des dommages à la charge de l'utilisateur,
- Du paiement des pénalités encourues par l'utilisateur en cas de non-respect de ses obligations au titre du Contrat

Le montant du dépôt de garantie s'élève à 220 euros pour chaque utilisation de Vélo, soit un montant de 10% de la valeur du Vélo.

En l'absence de constitution de dépôt de garantie, l'Utilisateur ne peut pas accéder au Service.

L'Utilisateur autorise le Prestataire à prélever le dépôt de garantie intégralement ou partiellement, notamment dans les cas indiqués à l'article 9, nonobstant toute possibilité pour le Prestataire, en cas de somme due supérieure à celle-ci, de réclamer la fraction excédentaire.

La somme déposée ne porte aucun intérêt avant la date maximale de restitution prévue au présent article.

4.5. Défaut de Paiement

En cas de défaut de paiement, le Prestataire se réserve, entre autres, le droit de demander l'exécution de la prestation, de résilier le contrat, de suspendre immédiatement la fourniture

du service et de refuser tout nouveau contrat à l'Utilisateur, sans préjudice de toute autre mesure légalement admise. Les locations sont payables immédiatement lors de la réservation ou de la prise du véhicule, sur la base du tarif par défaut en vigueur. En cas d'échec de débit ou d'impayé, le Prestataire se réserve le droit de suspendre l'accès au Service sans préavis, jusqu'au règlement complet des sommes dues. De plus, une indemnité forfaitaire de 40 euros pour les frais de recouvrement est également due (Article D. 441-4 du code de commerce).

L'Utilisateur est tenu de rembourser tous les frais occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues, y compris les honoraires d'officiers ministériels. Si les frais de recouvrement s'avèrent supérieurs à l'indemnité forfaitaire, une indemnisation supplémentaire pourra être réclamée par le Prestataire. Ces pénalités et frais seront exigibles sur simple demande. Le Prestataire est également autorisé à refuser toute commande postérieure jusqu'à régularisation complète de la situation.

Aucun paiement ne peut être suspendu ni faire l'objet d'une compensation sans l'accord écrit et préalable du Prestataire. Tout paiement partiel s'imputera d'abord sur la partie non privilégiée de la créance, puis sur les sommes dont l'exigibilité est la plus ancienne.

Le Prestataire n'accorde aucun escompte.

4.6. Engagements de l'Utilisateur

L'Utilisateur certifie qu'il/elle dispose de la capacité, du consentement ou du pouvoir requis pour associer la carte bancaire à son Compte, et pour être débité sur cette carte des frais d'utilisation du Service.

L'Utilisateur garantit que la carte bancaire associée à son Compte est effectivement valide au moment de la souscription du Service et qu'elle demeure valide jusqu'à la restitution effective du Vélo.

ARTICLE 5 – MODALITÉS ET CONDITIONS D'ACCÈS AU SERVICE

5.1. Conditions d'accès au service

Le Service est réservé aux usagers du train, du car et du bateau BreizhGo ainsi que du TGV, dans le cadre de trajets intermodaux. Lors de la réservation, ou au moment de la location sur place si l'Utilisateur n'a pas réservé en amont, l'Utilisateur fournit des informations sur le mode de transport utilisé préalablement à la location du vélo (train, car ou bateau) et déclare sur l'honneur que la location s'effectue bien à la suite d'un trajet sur le réseau BreizhGo ou TGV.

L'accès au service et l'utilisation des Vélos sont réservés à un usage exclusivement privé et non commercial.

L'utilisation du Service est réservée aux personnes majeures. Toutefois, le Service est accessible aux personnes mineures ayant entre 16 ans accomplis à 18 ans. Dans ce cas, son ou sa représentant légal devra renseigner son numéro de carte de paiement sur le Compte de

la personne mineure. L'accès au Service est interdit aux mineur.es de moins de 16 ans, accompagné.es ou non.

Comme pour tout Utilisateur, la personne mineure de plus de 16 ans doit être détentrice d'un Compte personnel, d'un numéro de téléphone et d'une adresse e-mail. Il est précisé que les Comptes sont strictement personnels, et permettent à tout moment à l'Utilisateur de louer, utiliser, et restituer un Vélo selon les conditions décrites ci-après.

Il est donc interdit à l'Utilisateur de prêter, louer ou céder son Compte. Chaque Utilisateur peut louer jusqu'à 1 vélo en même temps.

Le Prestataire se réserve le droit de résilier le Compte de l'Utilisateur en cas de non-respect des conditions d'utilisation et exclut sa responsabilité en cas de manquement par l'Utilisateur aux conditions d'utilisation du Vélo.

L'Utilisateur s'engage à respecter l'ensemble des dispositions légales et réglementaires applicables, et notamment les dispositions du Code de la route.

L'Utilisateur s'interdit :

- d'utiliser le Vélo sur des terrains ou dans des conditions de nature à endommager le Vélo ;
- de transporter des passagers de quelque façon que ce soit ;
- de faire supporter au panier avant d'une charge supérieure à 8 kg ;
- de faire supporter au Vélo une charge totale supérieure à 120 kg ;
- d'utiliser le Vélo dans des conditions susceptibles de mettre en péril l'Utilisateur ou des tiers ;
- de détériorer ou de vandaliser un Vélo ou une Station ;
- plus généralement, toute utilisation anormale d'un Vélo ;
- d'utiliser le Service de manière commerciale (ex. : activités de courses et de livraison, etc.).

Le Prestataire se réserve la faculté de couper l'assistance électrique et/ou de résilier immédiatement le Compte en cas de constat d'un usage professionnel

- de restituer son vélo dans une autre borne de stationnement que celle sur laquelle il a initialement pris le vélo

5.2. Création et mise à jour du Compte

Afin de pouvoir souscrire et utiliser le Service, l'Utilisateur est invité à créer un Compte en remplissant le formulaire d'inscription disponible sur l'Application. L'Utilisateur devra saisir son numéro de téléphone et son e-mail.

L'Utilisateur pourra renseigner le N° de sa carte KorriGo afin de pouvoir l'utiliser par la suite pour louer un vélo en Station.

Il devra également :

- Saisir ses coordonnées bancaires et valider le protocole de sécurité associé ;
- Accepter les présentes CGAU et autoriser le prélèvement d'un dépôt de garantie jusqu'à 220€, selon les modalités de l'Article 4.4.

La création du Compte est gratuite.

Pour pouvoir bénéficier du Service, l'Utilisateur doit enregistrer et maintenir les coordonnées d'une carte bancaire personnelle en cours de validité. Au besoin, il ou elle met à jour ses coordonnées et date de validité de sa carte directement sur son Compte.

L'Utilisateur est limité à un Compte par personne physique. Le Prestataire se réserve la possibilité d'exiger la communication de pièces justificatives comme une copie de la carte d'identité afin de valider la création du Compte.

La validation de la création du Compte s'effectuera dans les meilleurs délais après vérification éventuelle du numéro de téléphone renseigné sur l'Application.

Pour créer un Compte, le souscripteur doit :

- Être âgé d'au moins 16 ans révolus au moment de la souscription ;
- Ne pas être débiteur du Prestataire pour toute somme non acquittée au titre d'un précédent Contrat et/ou de Contrats en cours.

L'Utilisateur s'engage à payer le Prix du Service par prélèvement sur sa carte bancaire et autorise le Prestataire à débiter le montant dû au titre de l'utilisation du Service, des usages payants et du dépôt de garantie le cas échéant.

Le Prestataire se réserve le droit de refuser ou d'annuler la création d'un Compte ou l'accès au Service à tout Utilisateur ne remplissant pas les conditions requises.

L'Utilisateur donne son accord exprès pour que l'exécution de la prestation de service commence avant l'expiration du délai de rétractation, renonçant ainsi à son droit de rétractation pour les prestations de moins de 14 jours.

5.3. Choix des identifiants - Sécurité du Compte

L'Utilisateur est seul responsable du choix de ses identifiants à l'égard des droits des tiers, notamment en matière d'usurpation d'identité ou de droits de propriété intellectuelle, ainsi que du maintien de leur caractère confidentiel. En cas de perte ou d'oubli des identifiants, l'Utilisateur doit s'adresser au Service Clients.

L'Utilisateur s'engage à informer le Prestataire en cas de problème lié à l'utilisation ou à l'usurpation de son code d'accès dans un délai raisonnable.

5.4. Assurance responsabilité civile

L'Utilisateur déclare avoir souscrit et être titulaire d'une assurance responsabilité civile en vigueur qui garantit les conséquences de l'utilisation du Vélo.

ARTICLE 6 – RESILIATION DU CONTRAT

6.1. Résiliation du contrat par l'Utilisateur

L'Utilisateur pourra résilier le Contrat par la restitution du Vélo, dans les conditions de l'article 7.3. L'Utilisateur n'en demeure pas moins débiteur de toutes les sommes dues à raison de l'utilisation du Service, y compris les pénalités éventuelles.

6.2. Suppression du compte par l'Utilisateur

L'Utilisateur peut procéder à la suppression de son compte personnel directement via l'application mobile ou la webapplication.

La suppression du compte est conditionnée au respect des prérequis suivants.

Le compte ne pourra être supprimé si l'Utilisateur présente :

- Un trajet en cours ou planifié ;
- Une facture ou un paiement en cours (y compris un solde débiteur, une régularisation de trajet ou un dépôt de garantie non clôturé).

L'Utilisateur devra finaliser ou régulariser l'ensemble de ces éléments avant de pouvoir valider la suppression de son compte.

6.3. Résiliation pour faute de l'Utilisateur

En cas de faute de l'Utilisateur, l'accès au Service est suspendu et le Compte est supprimé.

Sont considérés comme une faute de l'Utilisateur :

- Carte bancaire expirée ou invalide ;
- Défaut de paiement partiel ou total de tout montant dû au titre du prix des trajets ou pénalités ;
- Utilisation du service non conforme aux présentes CGAU ;
- Tentative de détournement du service ou de triche ;
- Abus de la fonctionnalité "Demander une réparation du Vélo" ;
- Non-restitution du Vélo en station ou après 24h consécutives à plus de 3 reprises ;
- Usurpation d'identité ;
- Fausse identité.

De fait, après 2 relances infructueuses par voie téléphonique, courriel ou postale auprès de l'Utilisateur dans un délai de 72h, le Prestataire suspend l'accès au Service jusqu'à régularisation de la situation par l'Utilisateur. Pendant la suspension de l'accès au Service, l'Utilisateur reste néanmoins redevable des sommes dues au titre du prix des trajets ou des pénalités. Si après une période de 3 mois à compter de la suspension de l'accès au Service, l'Utilisateur n'a pas régularisé sa situation, le Compte est de plein droit résilié. Le Compte est résilié immédiatement de plein droit par le Prestataire, en cas de faute particulièrement grave, notamment en cas de fraude.

Dans tous les cas de résiliation énoncés ci-dessus, l'Utilisateur est redevable de la totalité des sommes dues. Le Prestataire se réserve le droit de recouvrer en justice le montant de sa créance. Le Prestataire se réserve le droit de refuser toute nouvelle demande de souscription au Service à l'Utilisateur pendant un délai de 3 ans à compter de la date de résiliation du compte.

ARTICLE 7 – CONDITIONS PARTICULIERES D'UTILISATION DES VELOS

7.1. Modalité d'emprunt du Vélo en station en début de location

L'Utilisateur peut emprunter un Vélo en utilisant l'Application Mobile, la carte KorriGo ou par SMS. Le Vélo est déverrouillé en entrant un code de déverrouillage ou en passant la carte KorriGo sur le boîtier situé à l'arrière du Vélo. Une fois le Vélo mis à disposition, il est sous l'entière responsabilité de l'Utilisateur jusqu'à sa restitution.

7.2. Sécuriser un Vélo en dehors d'une Station pendant la location

L'Utilisateur peut réaliser autant de trajets qu'il le souhaite pendant la durée de location autorisée du Vélo. Pendant les périodes d'arrêt, l'Utilisateur doit sécuriser le Vélo en utilisant un antivol personnel ou celui fourni avec le Vélo. L'Utilisateur s'engage à attacher le Vélo à un endroit sûr et autorisé, qui n'empiète ni sur le domaine public, ni sur une propriété privée, et ne cause aucune gêne à la circulation.

Pour reprendre le Vélo, l'Utilisateur peut utiliser l'Application, la carte KorriGo ou le code de déverrouillage fourni par SMS.

7.3. Modalité de restitution du Vélo en station en fin de location

L'Utilisateur doit restituer le Vélo à la Station où il a démarré son trajet.

Une fois devant la Station, l'Utilisateur doit accrocher son Vélo à une borne libre ou, en cas de station pleine, à un Vélo déjà présent sur la Station.

Restitution avec la carte KorriGo :

- L'Utilisateur attache le Vélo à la borne.
- Le Vélo se verrouille sans aucune autre intervention : l'Utilisateur vérifie que la chaîne est bien attachée en vérifiant que l'écran affiche « Vélo rendu ». La preuve de la bonne restitution appartient à l'Utilisateur.

Restitution avec l'Application Mobile :

- L'Utilisateur attache le Vélo à la borne.
- Le Vélo se verrouille sans aucune autre intervention hormis dans les cas de « Connexion au réseau trop lente » indiqués ci-dessous : l'Utilisateur vérifie que la chaîne est bien attachée en vérifiant que l'écran affiche « Vélo rendu ». La preuve de la bonne restitution appartient à l'Utilisateur.

Procédure alternative en cas de « Connexion réseau trop lente » :

Dans le cas où un Vélo ne parviendrait pas à capter le réseau dans un délai raisonnable, lors de la restitution, pour le cas d'une location avec Smartphone, L'Utilisateur se voit proposer de « Terminer un trajet » en cliquant sur le bouton du même nom sur l'Application pour terminer sa location.

Restitution en cas de location par SMS :

L'Utilisateur attache le vélo à la borne. Le Vélo se verrouille sans autre intervention : l'Utilisateur vérifie que la chaîne est bien attachée en vérifiant que l'écran affiche « Vélo rendu ». La preuve de bonne restitution appartient à l'Utilisateur.

Option « alerte maintenance » pour les Utilisateurs :

Si un Utilisateur a repéré un défaut sur un Vélo (crevaisson, serrure grippée, ...), il est invité, à la fin de chaque trajet, à déclarer les éventuels problèmes rencontrés avec le Vélo. Il peut préciser les grandes catégories de problèmes (roues-guidon-chaîne-verrou-borne-autres). L'exploitant reçoit des alertes, la location du Vélo peut se bloquer jusqu'à la prochaine intervention du Prestataire. L'Utilisateur s'engage à ne pas abuser de cette option pour ne pas bloquer volontairement et sans motif la location des Vélos pour les Utilisateurs suivants. Dans l'éventualité où le Prestataire détecterait une attitude malveillante de l'Utilisateur sur ce point, il est autorisé à suspendre ou supprimer le compte de l'Utilisateur sans autre motif.

Rendre son Vélo en mode « caddie » :

L'Utilisateur peut rendre son Vélo sur une station pleine en s'accrochant à un Vélo déjà présent à une borne. L'Utilisateur doit pour cela prendre la chaîne embarquée du Vélo présent sur la borne et l'insérer dans la serrure de son propre Vélo (fonction dénommée « Caddie »). La serrure se ferme, et l'écran du Vélo confirme « Vélo rendu ». L'Utilisateur sécurise le Vélo en mettant la béquille. L'Utilisateur n'est pas autorisé à utiliser cette fonctionnalité si le stationnement de son Vélo est gênant pour les tiers ou si le Vélo se retrouve alors sur la chaussée ou dans un espace où son stationnement est interdit.

ARTICLE 8 – RESPONSABILITE ET OBLIGATIONS DES PARTIES

8.1. Responsabilité et obligations de l'Utilisateur

L'utilisation du service suppose l'adhésion sans réserve de l'Utilisateur aux présentes CGAU.

Le Prestataire se réserve le droit de refuser ou d'annuler la création d'un Compte ou l'accès au Service à tout Utilisateur ne remplissant pas les conditions requises dans les présentes CGAU.

L'Utilisateur reconnaît être parfaitement informé du fait que son accord concernant le contenu des CGAU ne nécessite pas la signature manuscrite ou électronique d'un document.

L'Utilisateur s'engage à faire un usage normal et responsable du Service. Il doit notamment utiliser le Service de manière prudente, diligente et avisée, dans le respect des présentes CGAU et du Code de la Route. L'Utilisateur assume la garde du Vélo qu'il a retiré et doit éviter sa dégradation, sa destruction ou sa disparition. Il doit verrouiller systématiquement le Vélo avec son système antivol à un point fixe lors d'un arrêt.

L'Utilisateur est tenu de retirer et restituer le Vélo dans les délais de la Durée d'Utilisation Continue Autorisée et accepte qu'un manquement à cette obligation puisse donner lieu à des pénalités conformément à l'article 9.

L'Utilisateur est responsable de la mise à jour de ses coordonnées personnelles et doit maintenir une carte bancaire valide pendant la durée de validité de son Compte.

L'Utilisateur s'engage à restituer un Vélo dans le même état que lors de la prise en location.

L'Utilisateur déclare être capable d'utiliser un Vélo et avoir la condition physique adaptée.

Le Vélo étant placé sous la responsabilité de l'Utilisateur, il lui est recommandé de procéder, préalablement à l'utilisation effective du Vélo retiré, à une vérification élémentaire de ses principaux éléments fonctionnels apparents, et notamment (liste non-limitative) :

- la bonne fixation de la selle, des pédales et du panier ;
- le bon fonctionnement de la sonnette, des freins et de l'éclairage ;
- le bon état général du cadre et des pneumatiques.

Dans le cas contraire, l'Utilisateur doit signaler tout incident via son Compte sur l'Application et/ou auprès du Service Clients.

L'Utilisateur déclare avoir souscrit et être titulaire d'une assurance de responsabilité civile en vigueur qui garantit les conséquences de l'utilisation du Vélo. Il est en outre recommandé à l'Utilisateur :

- d'adapter sa distance de freinage en cas d'intempéries ;
- d'effectuer le réglage de la selle pour adapter sa hauteur à sa morphologie ;
- de porter un casque homologué et des vêtements adaptés.

L'Utilisateur est seul responsable des dommages causés par l'utilisation faite du Vélo pendant toute la durée d'Utilisation, y compris lorsque celle-ci excède la Durée d'Utilisation Continue Autorisée en cas de restitution tardive par l'Utilisateur. Les parents ou représentants légaux de toute personne mineure inscrite au Service, seront tenus responsables de tout dommage causé directement ou indirectement par la personne mineure du fait de l'utilisation du Service.

En cas de disparition du Vélo dont il a la garde, l'Utilisateur a l'obligation de signaler cette disparition au Service Clients dans les meilleurs délais, et au plus tard, dans les 24 heures suivant l'expiration de la Durée d'Utilisation Continue Autorisée. Afin de permettre au Prestataire de retrouver le Vélo et donc de permettre à l'Utilisateur de limiter sa responsabilité, il est vivement recommandé de déposer plainte dans les meilleurs délais, et en tout état de cause dans les 48 heures suivant l'expiration de la Durée d'Utilisation Continue Autorisée et de communiquer au Service Clients copie dudit dépôt de plainte.

En cas d'accident et/ou incident mettant en cause le Vélo, l'Utilisateur a l'obligation de signaler les faits dans les plus brefs délais auprès du Service Clients. Le Vélo reste sous sa

responsabilité, soit jusqu'à son verrouillage, soit à défaut, jusqu'à confirmation d'une demande de verrouillage à distance au Service Clients.

L'Utilisateur accepte par avance que tout manquement à ces obligations donnera droit au Prestataire au versement d'une pénalité forfaitaire dont le montant définitif est fixé selon les termes et modalités prévues à l'article 9.

En cas de constatation de l'utilisation d'un Vélo contraire aux dispositions des présentes CGUS, l'Utilisateur s'engage à restituer le Vélo à tout moment, à la première demande du Prestataire ou de ses représentants.

L'Utilisateur s'engage à signaler dans les plus brefs délais au Service Clients la perte ou le vol du Vélo, ou tout autre problème relatif au Vélo, à l'utilisation de son code d'accès, et au maximum dans les 24 heures suivant la survenance de l'événement, le Vélo restant en tout état de cause sous sa responsabilité jusqu'à sa restitution.

Les Utilisateurs sont seuls responsables de la mise à jour de leurs coordonnées personnelles et des conséquences dommageables que pourraient entraîner l'absence de communication de toute modification y afférant.

Afin de pouvoir maintenir l'accès au Service, l'Utilisateur s'engage à maintenir une carte bancaire valide pendant la durée de l'utilisation du service. Au besoin, il met à jour ses coordonnées et la date de validité de sa carte directement sur son Compte.

L'Utilisateur s'engage à restituer le vélo sur la borne de stationnement sur laquelle il a démarré son trajet.

8.2. Exclusions de la responsabilité de l'Utilisateur

L'Utilisateur ou, le cas échéant, sa ou son représentant légal pourra s'exonérer de sa responsabilité dans les conditions de droit commun et notamment en cas de force majeure, ou en apportant la preuve du fait d'un tiers.

8.3. Responsabilités et obligations du Prestataire

Le Service est accessible dans la limite des Vélos disponibles sur le territoire, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, sans interruption, sauf en cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code Civil ou décision d'une autorité administrative ou judiciaire imposant une restriction totale ou partielle, temporaire ou définitive, de l'implantation d'une Station, de l'usage d'un ou plusieurs Vélos ou de la circulation cycliste sur le territoire d'implantation du Service. Le Prestataire fait ses meilleurs efforts pour informer en temps réel l'Utilisateur des conditions de disponibilité du Service via le Site Internet ou l'Application.

8.4. Exclusions de la responsabilité du Prestataire

La responsabilité du Prestataire est exclue en cas :

- D'utilisation interdite ou anormale du Vélo,
- De non-respect par l'utilisateur des règles légales, réglementaires ou de sécurité,
- De fausses informations, d'informations erronées ou d'informations expirées transmises au Prestataire,
- D'une inexécution par l'Utilisateur de l'une de ses obligations,
- Des dommages et inexécutions résultant du fait d'un tiers,
- D'un incident technique ou technologique non imputable au Prestataire,
- D'exécution, par le Prestataire, d'instructions reçues des autorités administratives ou judiciaires.

8.5. Limitation de la responsabilité du Prestataire

Le Prestataire est, en tout état de cause, uniquement soumis au titre des présentes à une obligation de moyens. En toute hypothèse, la responsabilité du Prestataire est limitée, pour quelque cause que ce soit, au remboursement du prix d'accomplissement de la prestation de service, tel qu'il figure sur la facture, sur le bon de commande délivré ou, à défaut, en référence à ses tarifs habituels.

ARTICLE 9 – PENALITES

Un dépôt de garantie de 220€ est requis au moment de la souscription au Service (impossibilité à défaut pour l'Utilisateur de louer). Ce dépôt de garantie est constitué au moyen d'une empreinte sur la carte bancaire enregistrée par l'utilisateur dans son application.

Le dépôt de garantie peut être utilisé par le Prestataire pour prélever toute somme due à titre de pénalités en cas de manquement de l'Utilisateur dans le cadre de l'utilisation du Service. En cas d'insuffisance du montant du dépôt de garantie pour faire face aux pénalités dus par l'Utilisateur, l'Utilisateur sera redevable du montant du reliquat restant dû, qui pourra être exigé par le Prestataire.

La nature des manquements et le montant des pénalités y afférentes sont les suivants :

- Vol du Vélo (le récépissé de la plainte portée au commissariat de police faisant foi) : 2.200 €.
Ce montant correspond à la valeur de rachat d'un Vélo de qualité équivalente ;
- Disparition du Vélo sans justification à compter du début de la location : 2.200 € ;
- Détériorations subies par le Vélo et imputables à l'Utilisateur : montant forfaitaire de 100 € par Vélo en plus du coût d'achat des pièces détachées qui devront être remplacées ;
- Stationnement à un emplacement gênant et enlèvement du Vélo à la fourrière : 50 € + frais de fourrière
- Intervention pour stopper une location et récupérer un Vélo retrouvé et laissé hors-stations plus de 24h par l'utilisateur : montant forfaitaire de 40€/Vélo.

Le Prestataire s'autorise à proposer aux utilisateurs des pénalités minorées au cas par cas pour s'adapter en bonne intelligence aux situations. Le Déléataire se réserve le droit de résilier le compte d'un Utilisateur sans indemnités s'il s'avère que l'Utilisateur ne respecte pas les conditions générales d'utilisation (vol-vandalisme, mise en danger d'autrui, non-paiement des factures...).

Dans l'éventualité où un Utilisateur aurait loué un vélo au-delà de la durée autorisée et ne répondrait pas aux e-mails et appels téléphoniques engagés par le Prestataire, ce dernier pourra librement considérer, au bout d'un délai raisonnable de 72h, que le vélo a disparu ou a été volé, et ainsi appliquer une pénalité pour Vol ou Disparition de Vélo.

ARTICLE 10 – INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Le Prestataire met en œuvre des traitements de données à caractère personnel conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données n°2016/679 (RGPD). En créant un Compte et en souscrivant au Service, l'Utilisateur consent à la collecte et au traitement de ses données personnelles par le Prestataire ou tout autre prestataire désigné.

L'Autorité Organisatrice ou l'Exploitant, pour lequel le Prestataire agit en tant que sous-traitant, est responsable du traitement des données collectées dans le cadre du Service. Les données collectées sont déclarées à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Les traitements de données à caractère personnel sont basés sur l'intérêt légitime du Prestataire pour la gestion de la relation avec ses Utilisateurs, l'exécution du contrat, le respect d'obligations légales et réglementaires, et la prospection commerciale. Les données sont conservées conformément à la réglementation en vigueur et les droits des personnes concernées, y compris le droit d'accès, de rectification, d'opposition, et de suppression, peuvent être exercés à l'adresse ****dpo@ecovelo.com****.

Les enregistrements d'appels effectués par la société HUMAN CONCEPT peuvent être conservés pendant six mois et sont destinés à assurer le traitement correct des demandes des utilisateurs. Certaines données peuvent être transférées hors de l'Union Européenne, avec assurance de conformité au RGPD.

Les personnes concernées peuvent introduire une réclamation auprès de la CNIL et pour plus d'informations, peuvent contacter ****dpo@ecovelo.com****. Le Prestataire s'interdit tout démarchage commercial par voie téléphonique.

ARTICLE 11 – RÈGLEMENT DES LITIGES

Les présentes CGAU et les relations entre l'Utilisateur et le Prestataire sont régies par le droit français. Pour tout litige, l'Utilisateur peut saisir le Service Utilisateurs et a la possibilité de recourir à une médiation conventionnelle. Les coordonnées du médiateur du CNPA sont disponibles sur : <http://www.mediateur-cnpa.fr/>.

En absence de résolution amiable, les litiges seront portés devant les tribunaux français compétents.

ARTICLE 12 – APPLICATION ET OPPOSABILITÉ DES CONDITIONS GÉNÉRALES

Les présentes Conditions Générales d'Accès et d'Utilisation du système s'appliquent à toute utilisation du Service par un Utilisateur et sont disponibles à tout moment sur l'Application mobile et le site breizhgo.bzh/velo.

L'Utilisateur s'engage à prendre connaissance des CGAU et à les accepter avant la première utilisation du Service en cochant la case afférente. L'Utilisateur est informé que le seul fait d'utiliser le Service implique l'acceptation entière sans réserve de l'intégralité des stipulations prévues dans les présentes CGAU. Il reconnaît être parfaitement informé du fait que son accord concernant le contenu des CGAU ne nécessite pas la signature manuscrite ou électronique d'un document.

Le Prestataire se réserve le droit de modifier les CGAU à tout moment, sans préavis, étant entendu que de telles modifications ne seront applicables qu'aux souscriptions et utilisations effectués postérieurement à ces modifications. Il est donc impératif que l'Utilisateur consulte et accepte les CGAU au moment où il effectue la souscription et l'utilisation du Service via l'Application, notamment afin de s'assurer des dispositions qui y sont applicables.

Le fait pour le Prestataire de ne pas se prévaloir, à un moment donné, d'une des dispositions des présentes CGAU, ne pourra être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement. Dans l'hypothèse où l'une des clauses des CGAU serait déclarée nulle, illégale ou inopposable, en tout ou partie, les autres clauses demeureront en vigueur et continueront d'avoir plein effet.

Dans l'hypothèse où le Pouvoir Public choisirait de confier le Service à une société autre que le Prestataire, l'Utilisateur accepte que son Compte et les présentes CGAU soient automatiquement transférés au nouveau Prestataire, quel qu'il soit.

L'acceptation des présentes conditions générales d'Accès et d'Utilisation du système vaut également acceptation de la politique de confidentialité et de la politique de cookies, de la collecte et du traitement des données personnelles qui y sont indiqués, par la société HUMAN CONCEPT, exploitant la plateforme ECOVELO, en tant que responsable conjoint de traitement.

En cas de retrait du consentement de l'Utilisateur, l'accès aux services ECOVELO ne sera plus possible. L'Utilisateur doit alors manifester sa volonté de retirer son consentement à l'adresse électronique suivante : ****dpo@ecovelo.com****.